

— Pourquoi est-ce que ma cotisation fini le 31 mars prochain? Je croyais que mon inscription était bonne pour un an à compter de ma date de début se stage?

Réponse : La période d'exercice annuel de l'OGQ va du 1^{er} avril au 31 mars. C'est la période pour laquelle on paie une cotisation. Souvent, un stagiaire commence son stage après le 1^{er} avril et sa cotisation est alors calculée au prorata du temps qui reste avant le 31 mars suivant. C'est différent de la période de validité de l'inscription au stage, laquelle est spécifique à chaque stagiaire, selon la date indiquée dans la lettre de délivrance d'une autorisation et Inscription au stage.

Voir aussi la fiche :

http://www.ogq.qc.ca/files/media/pdf/stage_portfolio/changmt_condstage.pdf